



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 2.6

Numéro de la demande : 2015-0967
Demande : B.2.1 Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Garantie
B.2.3 Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Identité des produits de formulation
B.2.4 Propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Proportion des produits de formulation
B.2.6 Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale – Nouvelle combinaison de principes actifs de qualité technique
Produit : Cruiser Maxx Vibrance Pulses
Numéro d'homologation : 34527
Principes actifs (p.a.) : Thiaméthoxame, métalaxyl-M et isomère S, fludioxonil, thiabendazole, sédaxane
Numéro de document de l'ARLA : 2626839

But de la demande

La présente demande visait à homologuer une nouvelle préparation commerciale, Cruiser Maxx Vibrance Pulses, pour le traitement des semences de pois secs, de pois chiches, de lentilles, de lupins et de fèves sèches. Le produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses est une coformulation d'un insecticide (thiaméthoxame) et de quatre fongicides (thiabendazole, sédaxane, métalaxyl-M et isomère S, et fludioxonil). Chaque principe actif est déjà homologué au Canada comme traitement des semences pour les cultures énumérées sur l'étiquette du produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses au moment de son homologation.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Le produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses est formulé sous forme de suspension concentrée contenant du thiaméthoxame à 92,4 g/L, du métalaxyl-M et de l'isomère S à 11,6 g/L, du fludioxonil à 7,7 g/L, du thiabendazole à 46,2 g/L et du sédaxane à 15,4 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,09 g/cm³ et un pH de 5 à 8. Les données chimiques requises pour le produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation sanitaire

Le produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses a une faible toxicité aiguë par voie orale, cutanée et par inhalation chez le rat. Il n'entraîne pratiquement aucune irritation oculaire et cause des irritations cutanées minimales chez le lapin. Le produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses n'est pas considéré

comme un sensibilisant cutané.

Une évaluation des risques actualisée a été réalisée pour les nettoyeurs commerciaux qui peuvent être exposés au produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses, et aucun risque préoccupant pour la santé n'est à prévoir, à condition que les travailleurs suivent le mode d'emploi sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune donnée nouvelle sur les résidus n'a été soumise pour étayer la demande d'homologation du produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses. Le thiabendazole, le métalaxyl-M et l'isomère S, le sédaxane, le fludioxonil et le thiaméthoxame sont actuellement homologués au Canada comme traitements des semences sur ces cultures, et les doses d'application et les restrictions d'utilisation du produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses sont équivalentes, voire plus conservatrices, que les doses et les restrictions pour les produits précédents déjà homologués.

Les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies pour les résidus de ces principes actifs sont considérées comme étant adéquates pour couvrir les niveaux de résidus prévus générés par l'utilisation du produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses. L'exposition alimentaire à ces principes actifs ne devrait pas augmenter et ne posera de risque sanitaire inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'utilisation de ce produit ne devrait pas présenter plus de risques environnementaux étant donné que les doses d'application de ces principes actifs sont identiques à celles actuellement homologuées. Les préoccupations pour l'environnement sont atténuées par les avertissements environnementaux figurant sur l'étiquette, et ces derniers ont été mis à jour pour y indiquer les mesures d'atténuation des risques relevées lors des récentes Décision de réévaluation RVD2019-04 (*Thiaméthoxame et préparations commerciales connexes : réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs*) et Décision d'examen spécial SRD2021-04 (*Décision d'examen spécial concernant les risques posés par le thiaméthoxame pour les invertébrés aquatiques*).

Évaluation de la valeur

Aucune donnée sur la valeur n'a été soumise avec cette demande. L'homologation du produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses est basé sur les produits précédents. Comme il a été démontré que l'activité de chacun des principes actifs fongicides et insecticides permet de supprimer les maladies et les insectes nuisibles énumérés sur l'étiquette du produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses, et que les doses d'application sont équivalentes aux doses homologuées, l'extrapolation des allégations figurant sur l'étiquette des traitements des semences fongicides et insecticides précédents au produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses a été étayée.

En tant que traitement des semences, le produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses peut être intégré dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée. Des fongicides multiples agissant contre certains parasites fongiques contribueront à retarder le développement de la résistance. Les principes actifs fongicides et insecticides ont déjà été mélangés en cuve par les producteurs, de

sorte que la compatibilité de ces principes actifs a été établie. Un prémélange de ces principes actifs réduit le temps et la main-d'œuvre nécessaires au mélange en cuve.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis sur les caractéristiques du produit Cruiser Maxx Vibrance Pulses et les a jugés suffisants pour homologuer cette préparation commerciale.

Références

- 2510605 2015, CRUISER MAXX VIBRANCE PULSES (A21174B): Identity, DACO: 3.1.1,3.1.3,3.1.4
- 2510606 2015, Thiamethoxam/ Metalaxyl-M and S-isomer (Mefenoxam)/ Fludioxonil/ Thiabendazole/ Sedaxane: A21174B - Document J - Product Chemistry Volume, DACO: 3.1.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.2 CBI
- 2510607 2015, Thiamethoxam/ Metalaxyl-M and S-isomer (Mefenoxam)/ Fludioxonil/ Thiabendazole/ Sedaxane: A21174B - Document H, DACO: 3.2.1 CBI
- 2510608 2014, Thiamethoxam/ Metalaxyl-M and S-isomer (Mefenoxam)/ Fludioxonil/ Thiabendazole/ Sedaxane: A21174B - Analytical Method SF-736/1 - Determination of MK360, CGA173506, CGA293343, CGA329351, SYN524464 in A21174B by UHPLC, DACO: 3.4.1
- 2510609 2014, Thiabendazole/ Fludioxonil/ Thiamethoxam/ Metalaxyl-M/ Sedaxane: A21174B - Validation of Analytical Method SF-736/1, DACO: 3.4.1
- 2510610 2014, Thiamethoxam/ Metalaxyl-M and S-isomer (Mefenoxam)/ Fludioxonil/ Thiabendazole/ Sedaxane: A21174B - Analytical Method SFA-736/1 - Determination of CGA329351 and CGA351290 in A21174B by HPLC, DACO: 3.4.1
- 2510611 2015, Thiabendazole/ Fludioxonil/ Thiamethoxam/ Metalaxyl-M/ Sedaxane: A21174B - Validation of Analytical Method SFA-736/1, DACO: 3.4.1
- 2510612 2015, CRUISER MAXX VIBRANCE PULSES (A21174B) - Physicochemical Studies Summary, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8, 3.5.9
- 2510613 2015, Thiamethoxam/ Metalaxyl-M and S-isomer (Mefenoxam)/ Fludioxonil/ Thiabendazole/ Sedaxane: A21174B - Physico-Chemical Studies of the Formulation, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8, 3.5.9
- 2635532 2016, CBI information- Response to clarification, DACO: 3.2.2 CBI
- 2510581 2015, CRUISER MAXX VIBRANCE PULSES (A21174B): Summary of Previously Submitted Data, DACO: 10.1

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9